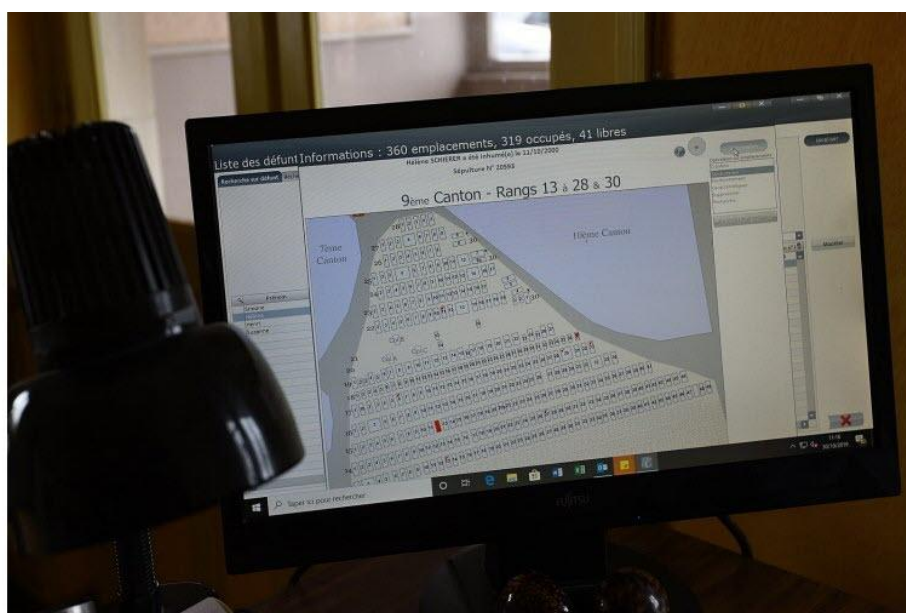


# Le cimetière civil renferme des tombes d'exception

Divisé en vingt-quatre cantons, le cimetière civil de Bar-le-Duc dispose de 8 911 emplacements pour un taux d'occupation de 86 %. Des tombes majeures y figurent, comme l'enclos de la famille Oudinot, le caveau des Dyckhoff, les monuments dits « Au pélican » ou encore « L'ange à la trompette ».

Par **N.G.** – le 31 oct. 2019



Depuis 1850, date de sa création le long du chemin de Popey, le cimetière civil de Bar-le-Duc s'étend sur près de 5 hectares au lieu-dit de Nauchamps, à l'emplacement d'anciennes vignes. « Il regroupe aujourd'hui 8 911 emplacements, dont 1 228 sont libres, soit un taux d'occupation de 86,22 % », informe Romuald Schierer, l'un des deux agents communaux en charge de l'entretien des lieux. Toute l'année, le duo du service cimetière s'active à la tonte, au débroussaillage et au nettoyage du site, sans la moindre utilisation de produits phytosanitaires depuis le début de l'année.

À la période de la Toussaint, le cimetière connaît l'effervescence du souvenir. « Beaucoup de familles recherchent leurs tombes. On dispose d'un fichier où tous les noms sont répertoriés. On est là pour les assister », observe-t-il. Depuis quelques années déjà, l'agent constate une chute de l'achat de concessions. « Les gens préfèrent des monuments cinéraires ou le columbarium. Les urnes collées sur les tombes, ça se fait aussi ».

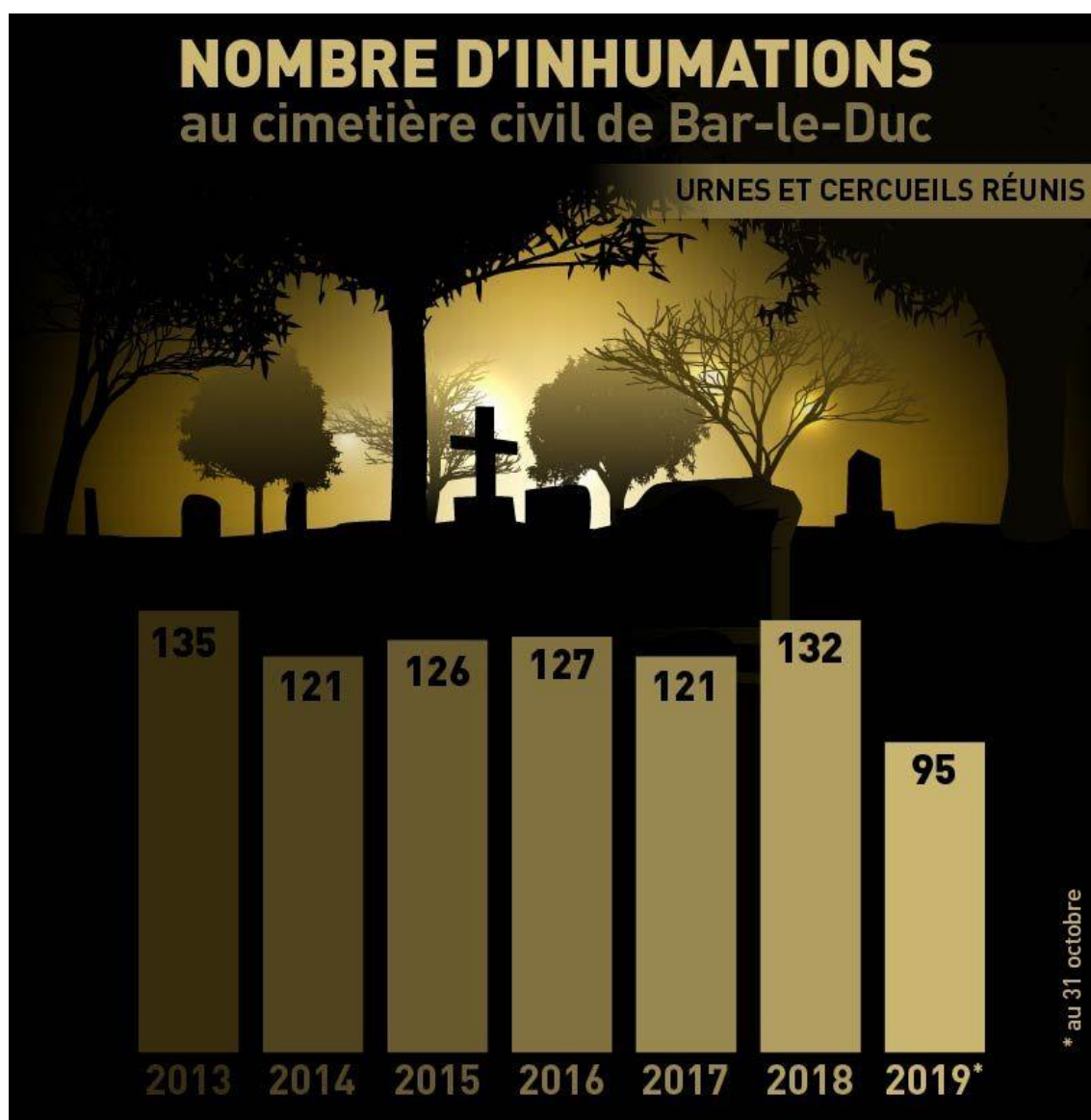
La plus vieille tombe date de 1820

La particularité du cimetière barisien est de présenter des monuments d'exception, artistiques et historiques, véritables reflets de la vie des

habitants de la cité. Dans sa partie basse, on trouve la stèle la plus ancienne du site, la tombe de Dominique Villeroy, marchand de son état, datée de 1820, transférée du cimetière de l'église Notre-Dame en 1850.

La chapelle funéraire de la famille Drouot-Métayer, récemment restaurée, contraste avec la déshérence d'une autre chapelle en train de s'effondrer. « On ne retrouve plus la famille et on ne peut rien faire pour la restaurer car elle appartient au domaine privé », constate Franck Mourot, chef du service Culture à la ville de Bar-le-Duc. Un panneau indique que la parcelle « fait l'objet d'une procédure de reprise ».

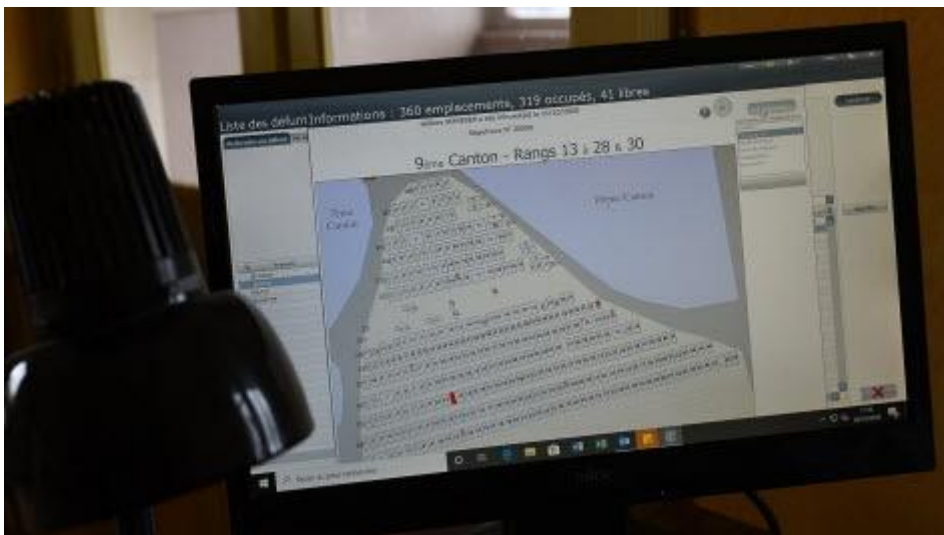
### L'évolution des inhumations au cimetières de Bar-le-Duc



## Un guide créé en 2010

Parmi les monuments funéraires à découvrir figurent « L'ancre de Marine », dédié à un aspirant de marine, Lucien Hogard, décédé chez ses parents à 19 ans, et « L'ange à la trompette », réalisé par le sculpteur barisien Cavegenet vers 1871 en mémoire de l'artiste Pierre Alexandre Philippot, fondateur de l'école des Beaux-Arts de Santiago du Chili. Imposant, « Le Pélican » dévoile l'amour d'une mère pour ses enfants alors que le caveau de la famille Dyckhoff est plus classique, même si l'ingénieur Frédéric Dyckhoff est connu pour avoir mis au point le moteur Diesel lors d'une première expérimentation sur le canal en 1905 à Bar-le-Duc.

L'enclos de la famille Oudinot est enfin à admirer, un legs entièrement rénové par la Ville en 2017. Majestueuse, cette concession perpétuelle tient lieu de sépulture à tous les héritiers du maréchal. Pour les personnes intéressées, les tombes majeures du cimetière ont fait l'objet d'un guide créé en 2010 par [l'Office de tourisme](#).



## Un logiciel pour localiser les défunts

Au cimetière civil de Bar-le-Duc, localiser les tombes des défunts est un jeu d'enfant. À condition de faire appel à un logiciel utilisé depuis 2017 par les deux agents communaux du site. Baptisé [Gescime](#), ce programme de gestion permet de rechercher une sépulture à partir d'un nom de famille, mais aussi de consulter les horaires d'ouverture et le règlement du cimetière, les tarifs des concessions, la liste des sépultures expirant dans l'année et celle en état d'abandon. Il est aussi possible d'interroger le logiciel depuis chez soi et même d'imprimer le plan du cimetière avec la localisation de la tombe recherchée.

[Bar-le-Duc | Patrimoine. Le cimetière civil renferme des tombes d'exception \(estrepublikain.fr\)](#)